



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

**Le Ministre de l'éducation nationale
La Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

- VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;
VU l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

ARRESENT

Article 1^{er} – Les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2025 :

Domaine du sport :

- 1 – Mme FLEURY Catherine
- 2 – M. GAJER Bruno
- 3 – Mme GAUTHERON Isabelle
- 4 – M. GONDRAN Lionel
- 5 – M. PAILLASSON Pierre-Henri
- 6 – M. ROSSO Patrick

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **25 NOV. 2025**

P / les ministres et par délégation,

Le sous-directeur
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,
techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Vincent GOUDET